



IL FAUT AGIR VITE AUSSI BIEN POUR LE CNB QUE POUR LEGAVOX !

Fiche pratique publié le **26/02/2014**, vu **1066 fois**, Auteur : [Bâtonnier Patrice GIROUD](#)

Il faut agir très rapidement et en tout état de cause avant le 31 mars 2014 !

La blogosphère des avocats vit ses derniers instants avec sa mort annoncée au 31 mars 2014.

Nous ignorons complètement ce que le CNB compte mettre en oeuvre pour respecter ses engagements.

LEGAVOX est intervenue directement sur la blogosphère dans le cadre de commentaires pour faire connaître ses attraits et sa volonté de prendre la suite dans bourse délier pour les avocats.

Le temps est désormais compté et les avocats veulent désormais savoir dans les plus brefs délais ce qui peut se produire et si les solutions proposées sont acceptables par eux notamment eu égard au respect de leurs règles déontologiques.

J'ai donc décidé dans l'immédiat de ne publier sur LEGAVOX que des billets concernant cette affaire.